

**Conseil économique et social**Distr. limitée
6 mai 2022Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Quarantième réunionDakar (hybride), 11-13 mai 2022
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires**Le point sur le cadre stratégique de la Commission économique pour l'Afrique****Note de la Secrétaire exécutive****A. Contexte**

1. En septembre 2021, le Secrétaire général a publié son rapport « Notre Programme commun », en réponse aussi bien à l'appel lancé par les États Membres en faveur d'une gouvernance mondiale renforcée, à la suite de la pandémie de COVID-19, qu'à la nécessité pour la communauté mondiale de travailler la main dans la main pour renforcer la réponse collective aux défis actuels et futurs. Notre Programme commun est un programme d'action conçu pour renforcer les accords multilatéraux et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il comprend quelque 90 propositions concrètes de mesures à prendre, réparties en quatre grands domaines : premièrement, refonder le contrat social ; deuxièmement, se concentrer sur l'avenir ; troisièmement, améliorer la fourniture des biens publics mondiaux et, quatrièmement, moderniser l'Organisation des Nations Unies. Notre Programme commun devrait servir d'accélérateur pour remettre sur les rails les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, grâce à des propositions concrètes qui contribueront également à revigorer le système multilatéral.

B. Alignement des orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique sur Notre Programme commun

2. À la suite de l'adoption de la résolution 76/6 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », le système des Nations Unies a engagé des consultations internes sur la meilleure façon de mettre en œuvre les propositions tendant à appuyer les efforts de récupération de la pandémie et d'appliquer le Programme 2030.

* E/ECA/COE/40/1.



3. En ce qui concerne l'Afrique, la pandémie de COVID-19 a entraîné la pire récession économique que le continent ait connue depuis un demi-siècle, avec une contraction du PIB réel de 3 % en 2020. Les besoins de financement public ont bondi lorsque les gouvernements ont réagi à la crise, ce qui s'est traduit par des niveaux élevés de vulnérabilité liée à l'endettement. On estime que 55 millions de personnes ont été acculées à la pauvreté et que 30 à 35 millions ont vu leur emploi formel menacé par une réduction des heures de travail et des salaires, une situation qui a exacerbé le risque de pauvreté. Les déficits de financement du développement ont augmenté, l'Afrique devant avoir besoin de 154 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable. La guerre en Ukraine a un impact supplémentaire sur la capacité des pays à se remettre complètement et à se reconstruire après la pandémie. Dans ces conditions, la mise en œuvre de Notre Programme commun est un impératif pour la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique.

4. En 2018, les États membres de la Commission économique pour l'Afrique ont approuvé les cinq orientations stratégiques de la Commission, articulées autour de la vision globale consistant à proposer des idées et des actions pour une Afrique autonome, inclusive et transformée. Dans ce cadre, la Commission s'est inspirée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. À l'époque, ce repositionnement tenait compte de l'évolution de la dynamique mondiale et régionale, notamment du nouvel environnement macroéconomique en Afrique, des cadres de développement mondiaux et continentaux et des réformes des Nations Unies.

5. L'apparition de la pandémie a mis en évidence de nombreuses lacunes de la gouvernance mondiale et de la coopération internationale pour ce qui est de garantir l'équité, la justice et l'impartialité du soutien aux pays vulnérables. Les pays africains, dont beaucoup figurent parmi les plus vulnérables du monde, ont été confrontés à des tensions sociales et économiques sans précédent, exacerbées par la crise climatique actuelle et les dangers imminents qui menacent la paix et la stabilité du continent.

6. Cette situation a également obligé la Commission à répondre aux nouveaux besoins des États membres dans le cadre de l'exécution de son programme de travail. En outre, suite à la publication de Notre Programme commun, la Commission, à l'instar d'autres entités des Nations Unies, aligne ses objectifs stratégiques et ses actions sur la mise en œuvre de Notre Programme commun et à l'appui des efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs et les aspirations du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, comme l'indique la figure suivante, qui montre les domaines dans lesquels Notre Programme commun est intégré dans les travaux des commissions régionales.

Intégrer Notre Programme commun



Source : Secrétariat de la CEA.

C. Conclusion

7. La mise en œuvre de Notre Programme commun donne l'occasion à la Commission économique pour l'Afrique de répondre plus efficacement aux défis et aux possibilités futures, et aussi de produire des résultats tangibles qui soutiendront la reprise et la résilience sur le continent.